



## MSDS POUR BILLES DE VERRE

### ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE PRODUCTION ET DE FOURNISSEUR

UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Abrasif

UTILISATION RECOMMANDÉE:

Applications d'abrasif

RESTRICTIONS D'USAGE:

Contacter le fournisseur

POURNISSEUR:

**INTERNATIONAL SURFACE TECHNOLOGIES**  
346 Allée du Golf St-Eustache (Qc) J7R 0M8  
CANADA T +1 877 629-8202  
info@istsurface.com

NUMÉRO D'URGENCE

+1 610-651-4200 • CHEMTREC (800) 424-9300

### ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>CLASSIFICATION GHS</b>	Non classé comme dangereux pour l'approvisionnement / l'utilisation.	
<b>TERME D'AVERTISSEMENT</b>	Non-applicables	
<b>MENTION DE DANGER</b>		
<b>MISE(S) EN GARDE</b>		
<b>AUTRES DANGERS</b>		

### ARTICLE 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Règlement (EC) No. 1272/2008 (CLP)

Ingrédient(s)	% W/W	CAS No.	EINECS N° d'enregistrement/ REACH	Symboles de danger) et mentions de danger)
Oxyde de verre ; verre	100	65997-17-3	2660460	Non classés

## ARTICLE 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

### 4.1 Description des mesures

<b>CONTACT OCULAIRE</b>	Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières ouvertes, pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin
<b>CONTACT AVEC LA PEAU</b>	Laver la peau affectée avec beaucoup d'eau. En cas de symptômes, consulter un médecin
<b>INHALATION</b>	En cas d'accident par inhalation: transporter la victime à l'air frais et garder au repos. En cas de symptômes, consulter un médecin
<b>INGESTION</b>	Ne pas provoquer des vomissements. obtenir des conseils / soins médicaux immédiats

### 4.2 4.2 Principaux symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

<b>EFFETS DE POUSSIÈRE</b>	La poussière peut provoquer une irritation. Précaution - Les déversements peuvent être glissants
	La poussière peut causer de l'inconfort et une légère irritation

## ARTICLE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>MOYEN D'EXTINCTION ADÉQUAT</b>	APPROPRIÉ POUR FEU ENCERCLANT
<b>MOYEN D'EXTINCTION INADÉQUAT</b>	Non connu

### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non-combustible
-----------------

## ARTICLE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures

Porter des vêtements de protection appropriés. Porter une protection pour les yeux / visage
---

### 6.2 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>ATTENTION</b>	Les déversements peuvent être glissants. Eviter la formation de poussière. Balayer ou de préférence aspirer et collecter dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination
------------------	--

### 6.3 - Référence aux autres articles

Non applicable
----------------

## ARTICLE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>PRÉCAUTIONS DE SÉCURITÉ MANIPULATION</b>	Evitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter la formation de poussière. Laver soigneusement après utilisation. Porter un équipement de protection pour se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène du travail. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.
<b>CONDITIONS DE STOCKAGE SÉCURITAIRE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS</b>	Garder le récipient bien fermé et au sec.
<b>UTILISATION À DES FINS SPÉCIFIQUES</b>	Non applicable.

## ARTICLE 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION

### 8.1 - Paramètres de contrôle

SUBSTANCE	Occupational Exposure Limits
Oxyde de verre; Verre	Aucune limite d'exposition professionnelle attribuée. 15 mg / m <sup>3</sup> de poussière totale 5 mg / m <sup>3</sup> respirable (Particules non réglementées autrement)

### 8.2 - Contrôle de l'exposition

<b>CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS</b>	Des méthodes techniques de prévention ou de contrôle d'exposition sont préférables. Les méthodes comprennent le confinement du procédé ou du personnel, la ventilation mécanique (dilution ou extraction locale), et le contrôle des conditions de procédé.
--	---

### 8.3 - Protection personnelle

<b>PROTECTION RESPIROTOIRE</b>	Porter un équipement de protection respiratoire si vous travaillez dans des espaces confinés avec une ventilation insuffisante ou lorsqu'il y a UN risque de dépassement des limites d'exposition. Observer les règlements OSHA pour le sablage (29 cfr 1910,94) d'un appareil respiratoire (29 Cfr §1910.134)
<b>PROTECTION DES YEUX/VISAGE</b>	Lunettes de protection
<b>PROTECTION DE LA PEAU</b>	Portez des vêtements et des gants de protection appropriés. par exemple en coton ou en caoutchouc

## ARTICLE 9 – PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

### informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

<b>APPARENCE</b>	Poudre de verre. blanc
<b>ODEUR</b>	Inodore
<b>SEUIL DE L'ODEUR (ppm)</b>	Non applicable
<b>pH (VALEUR)</b>	
<b>POINT DE CONGÉLATION (°C)</b>	Environ 730 °C
<b>POINT DE FUSION (°C)</b>	
<b>POINT D'ÉBULLITION (°C)</b>	Non applicable
<b>POINT D'ÉCLAIR (°C) [COUPELLE FERMÉE]</b>	
<b>TAUX D'ÉVAPORATION</b>	
<b>INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ)</b>	Non-combustible
<b>PRESSION DE VAPEUR (Pascal)</b>	Non applicable
<b>VAPOUR DENSITY (Air=1)</b>	
<b>SOLUBILITÉ (EAU)</b>	Insoluble
<b>COEFFICIENT DE PARTAGE</b>	Non applicable
<b>POINT D'AUTO-IGNITION (°C)</b>	
<b>TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION (°C)</b>	
<b>VISCOSITÉ (mPa. s)</b>	
<b>PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES</b>	
<b>PROPRIÉTÉS D'OXYDATION</b>	

## ARTICLE 10 : STABILITÉ ET REACTIVITÉ

<b>RÉACTIVITÉ</b>	Éviter tout contact avec des acides forts
<b>STABILITÉ CHIMIQUE</b>	Stable
<b>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES</b>	Non applicable
<b>CONDITIONS À ÉVITER</b>	
<b>PRODUIT(S) DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX</b>	Non connu

## ARTICLE 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques - Toxicité

<b>INGESTION</b>	Une poudre de verre sphérique analogue est non toxique pour les rats à 5000 mg / kg
<b>INHALATION</b>	Peut causer une irritation du système respiratoire
<b>CONTACT AVEC LA PEAU</b>	La poussière peut provoquer une irritation
<b>CONTACT AVEC LES YEUX</b>	
<b>CORROSION/IRRITATION CUTANÉE</b>	Irritation mécanique de la peau et les yeux
<b>IRRITATION OCULAIRE GRAVE</b>	
<b>SENSIBILISATION</b>	Non sensibilisant
<b>CANCÉROGÉNOCITÉ</b>	Il n'y a pas de rapports connus de cancérogénocité du verre non fibreux. composants ne sont pas répertoriés par le CIRC, NTP ou OSHA comme cancérigènes
<b>TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION</b>	Aucune preuve de toxicité pour la reproduction ou la toxicité du développement

## ARTICLE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>TOXICITÉ</b>	Aucun risques environnementaux n'ont été signalés ou connus
<b>PERSISTANCE AND DÉGRADABILITÉ</b>	ce matériau est persistant mais inerte dans les systèmes aquatiques. Il ne sera pas bio-concentré dans la chaîne alimentaire
<b>RÉSULTATS DE PBT ET ÉVALUATION VPVB</b>	Non classé comme PBT ou VPVB
<b>AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES</b>	Non applicables

## ARTICLE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS</b>	Produit tel que fourni : Les déchets sont considérés comme non dangereux. L'élimination doit être conforme à la législation locale, provinciale ou nationale.
---	---

## ARTICLE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>NUMÉRO « UN »</b>	Non applicable
<b>NOM D'EXPÉDITION</b>	NON CLASSÉ COMME DANGEREUX POUR LE TRANSPORT.
<b>CLASSE (S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT)</b>	Non applicable
<b>GROUPE D'EMBALLAGE</b>	
<b>DANGERS ENVIRONNEMENTAUX</b>	
<b>PRÉCAUTIONS SPÉCIALES POUR L'UTILISATEUR</b>	

## ARTICLE 15 : RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Sécurité, de santé et de l'environnement / législation particulières à la substance ou du mélange

<b>STATUT TSCA D'INVENTAIRE</b>	Rapporté / Inclus
<b>Inventaire AICS Statut LIS / Inventaire</b>	
<b>État de l'inventaire DSL / NDSL</b>	
<b>Classification allemande des dangers pour l'eau VwVwS</b>	WGK classe 1 faible danger pour l'eau)
<b>HMIS</b>	0,0,0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'y a pas de quantité CERCLA à déclarer pour ce produit.l.</li> <li>• Ne contient aucun produit chimique de notification SARA Titre III, ARTICLE 313 présent à la concentration déterminée ou au-dessus de celle-ci</li> </ul>	

## ARTICLE 16 : AUTRES INFORMATIONS

les sections suivantes contiennent des révisions ou de nouvelles : Toutes les sections.

<b>CLASSIFICATION EC NO. 67/548/EEC</b>	Non classé comme dangereux pour l'approvisionnement / l'utilisation.
<b>CLASSIFICATION GHS</b>	

**REMARQUE :** Les informations contenues dans la présente publication ou autrement fournis aux utilisateurs est considérée comme exacte et est donnée de bonne foi, mais il appartient aux utilisateurs de se satisfaire de l'adéquation du produit pour leur propre usage particulier. Le manufacturier ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est contraire à la loi. Le manufacturier décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage (autre que celle résultant de la mort ou de dommages corporels causés par un produit défectueux, si elles étaient prouvées), résultant du recours à ces informations. la liberté en vertu des brevets, le droit d'auteur, dessins et modèles ne peut être assumée.

<b>DATE DE RÉVISION</b>	<b>Juin 2018, rév. 1.1</b>
-------------------------	----------------------------